



## COMITE SYNDICAL SEANCE DU 10 MAI 2010 A 14 HEURES 30

Affichage le 11 mai 2010 – 4 pages

### COMPTE RENDU SUCCINCT DES DELIBERATIONS ADOPTÉES EN SEANCE

#### 1. OUVERTURE DE SEANCE

- Ouverture de la séance par le doyen d'âge

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Jean MOUREY, doyen d'âge de l'assemblée.

Monsieur Jean MOUREY procède à l'appel des présents et représentés :

**Délégués de Grenoble Alpes Métropole présents :**

Membres titulaires :

Michel ISSINDOU  
José ARIAS  
Catherine KAMOWSKI  
Jean MOUREY  
Christian COIGNE

Absents ayant donné pouvoir :

Christophe FERRARI, pouvoir à Michel ISSINDOU  
Yannik OLLIVIER, pouvoir à Alain GRASSET

Suppléant :

Alain GRASSET, suppléant de Jacques CHIRON

**Délégués du conseil général de l'Isère présents :**

Membres titulaires :

Pierre RIBEAUD  
Alain PILAUD  
Yannick BELLE  
Guy ROUYEYRE  
Olivier BERTRAND  
Michel SAVIN

Absents ayant donné pouvoir :

Brigitte PERILLIE, pouvoir à Yannick BELLE  
Jean-Claude PEYRIN, pouvoir à Michel SAVIN

- Désignation d'un secrétaire de séance

M. Yannick BELLE, benjamin de l'assemblée, est nommé secrétaire de séance.

## 2. PROJETS SOUMIS A DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### ADMINISTRATION GENERALE

DAG-AJ

- Election du président

2DAG-SAJ10DL0366

Cette élection se déroule sous la présidence de séance du doyen d'âge du comité syndical, monsieur Jean MOUREY.

Le Président de séance procède à l'appel des candidatures.

M. Michel ISSINDOU ayant fait acte de candidature, il est proposé de procéder à l'élection au scrutin secret.

Après dépouillement du scrutin :

Nombre de votants, présents et représentés : 16

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Pour M. Michel ISSINDOU : 16

Monsieur Michel ISSINDOU est élu président du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise, SMTC.

- Composition du bureau

2DAG-SAJ10DL0367

- Détermination du nombre des vice-présidents et des autres membres du bureau

Après en avoir délibéré, le comité syndical arrête à quatre le nombre de vice-présidents et à 3 le nombre des autres membres du bureau.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- Election des 4 vice-présidents

L'élection de chaque vice-président se déroule au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Après appel à candidatures, le comité syndical procède par vote au scrutin secret à l'élection des vice-présidents.

Election du 1<sup>er</sup> vice-président :

M. José ARIAS ayant fait acte de candidature, il est procédé à l'élection

Nombre de votants, présents et représentés : 16

Blancs : 0

Nuls : 0

Pour : 16

M. José ARIAS est élu 1<sup>er</sup> vice-président du SMTC.

Election du 2<sup>ème</sup> vice-président :

M. Jacques CHIRON ayant fait acte de candidature, il est procédé à l'élection.

Nombre de votants, présents et représentés : 16

Blancs : 1

Nuls : 0

Pour : 15

M. Jacques CHIRON est élu 2<sup>ème</sup> vice-président du SMTC.

Election du 3<sup>ème</sup> vice-président :

M. Pierre RIBEAUD ayant fait acte de candidature, il est procédé à l'élection.  
Nombre de votants, présents et représentés : 16  
Blancs : 0  
Nuls : 0  
Pour : 16  
M. Pierre RIBEAUD est élu 3<sup>ème</sup> vice-président du SMTC.

Election du 4<sup>ème</sup> vice-président :  
M. Christian COIGNÉ ayant fait acte de candidature, il est procédé à l'élection.  
Nombre de votants, présents et représentés : 16  
Blancs : 1  
Nuls : 0  
Pour : 15  
M. Christian COIGNÉ est élu 4<sup>ème</sup> vice-président du SMTC.

- Election des autres membres du bureau

Les autres membres du bureau sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Après appel à candidatures, le comité syndical procède par vote au scrutin secret à l'élection des 3 autres membres du bureau.

Mme Catherine KAMOWSKI ayant fait acte de candidature, il est procédé à l'élection.  
Nombre de votants, présents et représentés : 16  
Blancs : 0  
Nuls : 0  
Pour : 16  
Mme Catherine KAMOWSKI est élue membre du bureau du SMTC.

M. Jean MOUREY ayant fait acte de candidature, il est procédé à l'élection.  
Nombre de votants, présents et représentés : 16  
Blancs : 0  
Nuls : 0  
Pour : 16  
M. Jean MOUREY est élu membre du bureau du SMTC.

M. Olivier BERTRAND ayant fait acte de candidature, il est procédé à l'élection.  
Nombre de votants, présents et représentés : 16  
Blancs : 2  
Nuls : 0  
Pour : 14  
M. Olivier BERTRAND est élu membre du bureau du SMTC.

A l'issue de ces votes, le comité syndical dit que le bureau du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise, SMTC, est composé comme suit :

|                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| Le président :                  | M. Michel ISSINDOU     |
| 1 <sup>er</sup> vice-président  | M. José ARIAS          |
| 2 <sup>ème</sup> vice-président | M. Jacques CHIRON      |
| 3 <sup>ème</sup> vice-président | M. Pierre RIBEAUD      |
| 4 <sup>ème</sup> vice-président | M. Christian COIGNÉ    |
| Les membres du bureau :         | Mme Catherine KAMOWSKI |
|                                 | M. Jean MOUREY         |
|                                 | M. Olivier BERTRAND    |

Seuls les élus ainsi désignés votent les décisions qui leur sont soumises du fait de la délégation des attributions que l'organe délibérant peut confier au bureau.

DAG-RH

- Indemnités de fonctions du président et des membres du bureau du SMTC

2DAG-SRH10DL0360

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide d'attribuer des indemnités de fonction à ses membres en utilisant l'enveloppe maximum qu'il est possible d'ouvrir selon les bases suivantes en pourcentage de l'indice brut 1015 du traitement de la fonction publique :
  - Président ..... : 16 %
  - Vice-Présidents ..... : 7 %
  - Conseillers délégués..... : 4 %
- décide que le versement de ces indemnités de fonction interviendra à compter du 11/05/2010,
- précise que les crédits correspondants seront ouverts annuellement au budget du SMTC au chapitre 65 - articles 6531 et 6533.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 07.